

PROGRAMME TRANSFRONTALIER
INTERREG IV
« Coopération Territoriale Européenne »

Coopération transfrontalière Franco-Belge

INTERVENTION
ASSEMBLEE NATIONALE
mercredi 28 avril 2010

La coopération transfrontalière franco belge

**LES PROGRAMMES
LES ACTEURS EN THIERACHE**

Les Différents Programmes

INTERREG I - (1990-1993)

- Genèse des projets de coopération transfrontalière

INTERREG II - (1994-1999)

- Favoriser la mobilité des patients
- Améliorer l'accessibilité aux soins
- Transcards dispositif qui repose sur une convention d'extension de la couverture sociale entre la France et la Belgique.

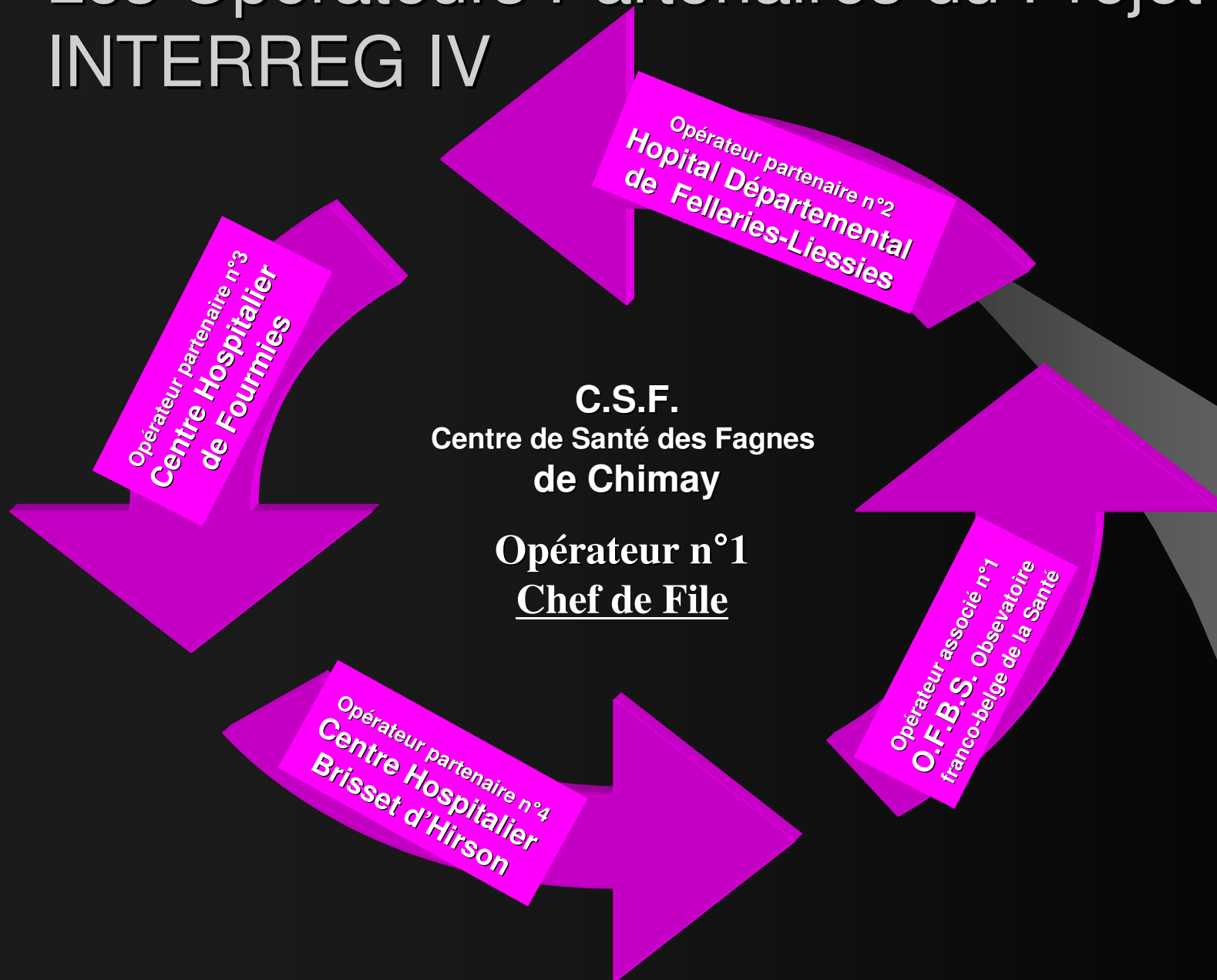
INTERREG III (2000 -2006)

- Constitution d'une zone de santé transfrontalière pour le bassin sanitaire de la **Thiérache** franco-belge
- Structuration et développement d'une offre de soins de proximité
- Collaboration inter-hospitalières transfrontalières

INTERREG IV (2007 – 2013)

- Dynamique de coopération sanitaire renforcée (objectifs INTERREG III poursuivis et encouragés)
- Évolution dans le nouveau programme notamment en terme de partenariat, de zones géographiques, de thématiques et d'objectifs similaires

Les Opérateurs Partenaires du Projet INTERREG IV



Le Programme INTERREG IV

Intitulé du Projet :

THIERACHE SANTE

Zone de Santé Transfrontalière

Centre Hospitalier de Fourmies



Centre Hospitalier Brisset d'Hirson



Centre de Santé des Fagnes – Chimay (Partenaire belge)



Identification du programme, de la priorité et de l'objectif opérationnel

- Il s'agit d'un programme franco-wallon
- La priorité étant de renforcer le sentiment d'appartenance commun en améliorant l'offre et en facilitant l'accès aux services transfrontaliers.
- L'objectif opérationnel étant d'optimiser l'accès à l'offre de services et d'équipements en matière de santé et de social pour les populations frontalières.

Les échéances

- Durée du programme INTERREG IV
2007/2013

→ Suite à un retard dans le calendrier du fait de la restructuration des hôpitaux français, le programme a réellement été effectif début 2009.

- Date de Démarrage
1^{er} janvier 2009
- Date de clôture
31 Décembre 2012

Les évolutions du nouveau programme

1. Zone géographique étendue

Zone géographique étendue au département des Ardennes

2. Thématique élargie

Le projet se veut particulièrement attentif à la pénurie médicale mais porte également sur :

- La problématique de la personne âgée et de la petite Enfance
- La prise en charge des maladies liées à la dépendance alcoolique et aux addictions.

2. Thématique élargie

- La prise en charge de l'obésité de manière pluridisciplinaire (clinique de l'obésité)
- La recherche d'économies d'échelles notamment en matière d'achats, de traitement du linge, de l'archivage médical et administratif.

Les hôpitaux partenaires, en tant qu'acteurs essentiels de santé publique, sont également concernés par toute initiative de prévention en matière sanitaire.

3. Poursuite des objectifs

L'objectif ultime poursuivi par le présent projet est inchangé par rapport à ceux poursuivis précédemment à savoir :



Offrir à la population d'une zone transfrontalière homogène mais excentrée, constituant de ce fait un bassin de soins, un ensemble de services médico-sociaux aussi complet que possible tenant compte de la population de ce bassin, et ce dans des conditions de qualité et de sécurité médicales équivalentes à celles dont dispose la population de Wallonie et de France non handicapée par sa situation excentrée et frontalière.

Le Programme Transfrontalier INTEREG IV

Les 8 axes
stratégiques de
collaboration
franco-belge

Les 8 actions du programme INTERREG IV

Action 1

Centre transfrontalier de
conduite nutritionnelle

Action 2

Collaboration en matière
de programme
de soins cardiologiques

Action 3

Pôle d'excellence
en Ophtalmologie

Action 4

Collaboration en
imagerie médicale
(RMN, Scanner et radiologie)

Les 8 actions du programme INTERREG IV

Action 5

Poursuite de l'activité
SMUR 2^{ème} départ

Action 6

Pôle d'excellence sur la
prise en charge de la maladie
d'Alzheimer et de la personne
âgée

Action 7

Collaboration en matière
d'alcoologie (cure et postcure)
et de prise en charge des
addictions

Action 8

Cellule de coordination des
projets et/ou de mise en route
de nouvelles collaborations

ACTION 1

Centre Transfrontalier de Conduite Nutritionnelle

Action 1 :

Centre transfrontalier de conduite nutritionnelle

1. Description synthétique de l'action

Centre transfrontalier de conduite nutritionnelle (prise en charge pluridisciplinaire) (CTCN).

2. La Plus-value transfrontalière de l'action

Le but est de fédérer et d'utiliser les ressources des 4 hôpitaux (Chimay, Felleries-Liessies et Fourmies-Hirson) pour une meilleure prise en charge de l'obésité (prise en charge médicale et chirurgicale).

3. Les Ressources

Les ressources dont il est question sont :

- Felleries-Liessies : prise en charge et éducation nutritionnelle de l'obèse ;
- Fourmies-Hirson : prise en charge multidisciplinaire pour la chirurgie par pose d'anneaux ;
- Chimay : prise en charge multidisciplinaire pour la chirurgie par pose d'anneaux et réalisation de by-pass (cette dernière intervention, plus lourde, nécessitant la possibilité de recours à une unité de soins intensifs).

4. Les Moyens

Les moyens utilisés seront :

- la création d'un poste de coordinateur(trice) de l'obésité pour une prise en charge, une information du patient, et l'orientation de ce dernier vers ces centres ;
- la recherche des points de convergence et des pôles d'excellence pour assurer une prise en charge optimale du patient.

5. Objectif de la démarche

Un double objectif à atteindre :

- ➡ Viser à une prise en charge médicale à Felleries -Liessies, avec envoi de patients belges ou français vers ces centres pour éducation, prise en charge nutritionnelle, régimes ... ;
- ➡ Réaliser en cas d'échec du traitement médical et donc nécessité de recourir à la chirurgie, toute intervention par anneau à Fourmies-Hirson pour les patients français, à Chimay pour les patients belges, et tout by-pass à Chimay pour les patients français et belges, cette dernière intervention – plus lourde – nécessitant de disposer d'une unité de soins intensifs.

ACTION 2

Collaboration en matière de soins cardiologiques

Action 2 :

Collaboration en matière de soins cardiologiques

1. Description synthétique de l'action

Axe hôpitaux français en partenariat avec leurs centres universitaires de référence (Lille pour Fourmies, Amiens pour Hirson) – Centre de Santé des Fagnes en partenariat avec les Cliniques universitaires de Mont-Godinne.

2. La Plus-value transfrontalière de l'action

Le partenariat privilégié entre le Centre de Santé des Fagnes et les Cliniques universitaires de Mont-Godinne, ainsi que ceux des hôpitaux français avec leurs centres de référence (Fourmies avec Maubeuge, Valenciennes et Lille, Hirson avec Laon et Amiens) rend possible la proximité des atouts d'un hôpital de référence universitaire, à savoir une technologie de pointe, une équipe médicale spécialisée et un centre de formation.

3. Objectif visé

Ce programme de soins cardiologiques permet un partenariat win win au bénéfice des partenaires via :

- ✓ l'élargissement des consultations médicales cardiologiques visant à un éventuel engagement commun ;
- ✓ dans le cadre d'un projet médical commun, le regroupement des équipes sur un site unique ;
- ✓ dans le cadre du même projet commun, des protocoles d'adressage des établissements de la Thiérache vers le site de cardiologie ;
- ✓ le partenariat en chirurgie vasculaire.
- ✓ Une meilleure structuration du partenariat permettra d'élargir le recrutement médical et d'en faire profiter toutes les structures frontalières franco-belges.

4. Les Ressources

- Politique commune de formation en fonction des axes retenus.
- Partage de personnel qualifié (infirmier spécialisé ...).
- Echange de personnel (stages de formation, d'observation ...).
- Démarche qualité : échange des procédures, projet commun (norme ISO).

ACTION 3

Création d'un Pôle d'Excellence en Ophtalmologie

Action 3 :

Création d'un Pôle d'Excellence en Ophtalmologie

1. Description synthétique de l'action

Création d'un Pôle d'excellence en Ophtalmologie.

2. La Plus-value transfrontalière de l'action

Elargissement de l'offre de soins et épargne de déplacements longs et coûteux vers des centres éloignés.

3. Les Ressources

Formation d'un médecin ophtalmologue aux techniques de chirurgie ophtalmique

Formation d'un infirmier en orthoptie

ACTION 4

Collaboration en Imagerie Médicale **(Scanner, Radiologie)**

Action 4 : Collaboration en Imagerie Médicale

1. Description synthétique de l'action

Collaboration en imagerie médicale (RMN, scanner et radiologie).

Etude de faisabilité technique du transfert d'images.

2. La Plus-value transfrontalière de l'action

- Organisation de gardes médicales concertées (optimisation du temps médical).

- Recours privilégié aux équipements présents chez les partenaires en cas d'indisponibilité d'un des appareillages.
- Etude d'un recours possible aux technologies de transfert d'images entre sites.

3. Les Ressources humaines - les moyens matériels

Equipes médicales et paramédicales dûment agréées.

Etude de faisabilité du recours aux techniques de transfert d'images permettant de consulter et/ou de recueillir un avis médical à distance.

Recours éventuel à un service de transport de patients (chauffeur + accompagnant si nécessaire).

Equipement en technologie de transfert d'images.

ACTION 5

Poursuite de l'activité S.M.U.R. Second départ

Action 5 : Poursuite de l'activité S.M.U.R.

1. Description synthétique de l'action

Poursuite de l'activité SMUR 2^{ème} départ,
Mise à jour des procédures.

2. La Plus-value transfrontalière de l'action

Sécurisation accrue du bassin de soins.

La convention franco-belge en matière d'aide médicale urgente signée le 20/03/2007 régle d'une part l'intervention des SMUR de part et d'autre de la frontière franco-belge afin d'améliorer la rapidité des interventions et assure d'autre part, la prise en charge des frais y afférents.

Afin que ces prises en charge puissent se dérouler dans une sécurité optimale pour les patients, une mise à jour concertée des procédures est nécessaire ; pour ce faire, les équipes d'intervention se rencontrent régulièrement.

3. Les Ressources

Référent médical, référent infirmier,
Référent administratif pour la concertation
régulière entre équipes médicales, infirmières
et administratives.

ACTION 6

**Pôle d'excellence
sur la prise en charge de la
maladie d'ALZHEIMER et
de la personne âgée
Intégration d'un Projet PARKINSON**

Action 6 : Pôle d'excellence sur la prise en charge de la personne âgée

1. Description synthétique de l'action

Pôle d'excellence sur la prise en charge de la maladie d'Alzheimer et de la personne âgée. Intégration d'un projet Parkinson.

2. La Plus-value transfrontalière de l'action

Mise en commun de moyens et de suivi des pathologies liées au vieillissement de la population :

- ✓ Service de gériatrie à Chimay (16 lits actuellement, 24 dans un avenir proche) ;
- ✓ Expertise à Hirson concernant le long séjour et l'accueil de jour (établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes - EHPAD) ;
- ✓ Revalidation à Felleries-Liessies ;
- ✓ Projet médical Alzheimer (reconversion lits USLD) à Fourmies ; désignation par l'ARH (2009) d'un médecin de Fourmies pour créer la filière de soins gériatriques en Thiérache ;

- ✓ Projet médical Alzheimer développé sur le CH d'Hirson.
- ✓ Projet médical de prise en charge commune des personnes atteintes de la maladie de Parkinson (projet porté par un médecin belge).
- ✓ Mise en commun des ressources en lits d'aval (accueil et revalidation) ; création d'une coordination franco-belge.

3. Les Ressources

Référent médical, référent infirmier, service social, référent administratif.

Pour la concertation régulière entre équipes médicale, infirmière, sociale et administrative.

Engagement médical commun.

ACTION 7

Collaboration en matière d'Alcoologie et de prise en charge des addictions

Action 7 : Collaboration en matière d'alcoologie et conduites addictives

1. Description synthétique de l'action

Collaboration en matière d'alcoologie (cure et postcure) et de prise en charge des addictions.

2. La Plus-value transfrontalière de l'action

Amélioration de la prise en charge et du suivi des patients dépendants via la collaboration voire la mise en commun :

- des équipes médicales et paramédicales ;
- des ressources en lits de postcure.
- étude de la possibilité de création d'un groupement de coopération sanitaire (GCS) transfrontalier.

3. Les Ressources

Médecins psychiatres communs.

Personnel infirmier spécialisé (notamment à orientation psychiatrique).

ACTION 8

Cellule de coordination des projets

Action 8 : Cellule de coordination des projets

1. Description synthétique de l'action

Cellule de coordination des projets et/ou de mise en route de nouvelles collaborations:

- la création d'une mission de médecin référent transfrontalier
- le partage de permanence infirmière
- des actions de formation du personnel

➤ la poursuite des extensions de Transcards ainsi que de la zone ZOAST 08 Ardennes

➤ l'étude des possibilités de mutualisation des moyens (économies d'échelles)

□ notamment en matière de traitement du linge → projet de création d'une blanchisserie commune pour la C.H.T. ,

□ de traitement commun des déchets hospitaliers ... → projet de construction d'une Unité de Traitement des Déchets Hospitaliers commune aux établissements de la C.H.T. + Chimay

- l'étude des possibilités de mise en commun d'un archivage électronique médical et administratif
- la poursuite des contacts en hygiène hospitalière (échanges de pratiques et de procédures basées sur l'expertise qualité de Fourmies)
- l'étude des possibilités de sous-traitance commune en matière d'analyses médicales (laboratoire).
- l'étude des possibilités de collaboration en matière de clinique de la douleur.
- la création et la mise à jour d'un site internet commun.

2. La plus-value transfrontalière de l'action

- Economies d'échelle.
- Meilleur accès aux soins de santé.
- Mutualisation de moyens.

3. Les moyens humains

Les moyens humains mobilisés dans le cadre de cette action se base essentiellement sur le Partage de temps.

- ✓ Partage de temps de l'infirmier référent.
- ✓ Engagement de personnel (cellule de coordination).
- ✓ Temps de secrétariat, helpdesk Transcards ...
- ✓ Temps administratif d'assistantes sociales.
- ✓ Temps des équipes informatiques.
- ✓ Temps de responsables logistiques.
- ✓ Temps de responsables en hygiène hospitalière.



Je vous remercie
de votre attention.

Christelle PAILLA
Chargée de mission Communauté Hospitalière de Thiérache
Réfèrent transfrontalier Programme INTERREG IV




centre hospitalier
fournies

La Direction de la Communauté
Hospitalière de Thiérache vous
remercie de l'intérêt porté à notre
projet de coopération interrégionale
et transfrontalière

Philippe DEBOOSERE - Directeur Général de la C.H.T.

Sylvie COHIDON - Directrice Adjointe de la C.H.T.